

L'EAU : un bien précieux.

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

- Pour préserver l'eau potable
- Pour diminuer la facture d'eau
- L'eau de pluie est naturelle, sans calcaire et non traitée, ce qui est idéal pour arroser le jardin.

Comment ?

- En reliant une cuve de stockage aux gouttières d'un toit à l'aide d'un collecteur adapté. Cette cuve peut être enterrée (avec pompe immergée) si son volume est important, ou hors sol (munie d'une pompe ou d'un robinet au choix) et éventuellement placée contre un mur pour des volumes plus petits. S'assurer que le toit et les gouttières sont propres (mettre un filtre pour retenir les végétaux).

Quelle réglementation ?

Le *décret n°2025-239 du 14 mars 2025* distingue clairement les **usages autorisés** (arrosage, nettoyage, alimentation des toilettes) et **interdits** (consommation, lavage alimentaire). Cette distinction vise à protéger les utilisateurs contre les risques sanitaires liés à la contamination par des éléments nocifs.

Le circuit d'eau de pluie ne doit jamais entrer en contact avec le réseau d'eau potable. Il est également interdit d'installer un robinet distribuant l'eau de pluie dans une pièce où se trouvent des robinets distribuant de l'eau potable.

- Pour une utilisation de l'eau de pluie exclusivement **extérieure** (arrosages jardin) : **pas** de déclaration à faire en Mairie.
- Pour une utilisation **intérieure** (WC, machine à laver le linge) **une déclaration doit être faite** en Mairie. L'installation doit respecter des règles techniques et administratives très strictes pour protéger la santé publique et le réseau d'eau potable. Le rejet d'eau dans le circuit d'assainissement public est facturé.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31481>

